

COMPTES RENDUS  
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE  
Séance du 20 août 2020 à 20 H 00

Etaient présents : Dominique TORCOL - Marie-Christine GAULUET - Philippe BALANÇON - Audrey BON  
- Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Gil GONDET - Vincent MICHELET - Pierre Alain BOURDILLON  
- Jérôme DUHANOT - Mickaël MONMUSSON -

Secrétaire de séance : Marie-Christine GAULUET

Absent excusé: Brigitte DURY (pouvoir à Marie-Christine GAULUET)  
Valérie PERON (pouvoir à Dominique TORCOL)

Absents : Joao PEREIRA DE MOURA

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Approbation du compte rendu du 10 juillet 2020

**1/ REPRISE DES PRETS CREDITS AGRICOLES**  
**Délibération n° 2020-38**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE**

- De rembourser par anticipation un prêt pour la somme en capital de 40 089.60 euros
- De rembourser par anticipation un prêt pour la somme en capital de 30 929.90 euros
- De souscrire un nouvel emprunt en remplacement de 71 000 euros remboursable en 15 ans au taux de 1.24 %. Les échéances trimestrielles s'élèveront à 1 298.62 euros.

Conformément aux prescriptions de la Cour des Comptes, le conseil municipal a décidé d'effectuer une reprise des crédits à moyen terme et de les transformer en crédits à long terme en vue d'abaisser le montant des annuités et de dégager de la trésorerie pour un montant de 29 000 €.

**2/ DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2020**  
**Délibération n° 2020-39**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE**, suite à la modification du plan de remboursement des prêts au crédit agricole décidé ci-dessus, de modifier le budget 2020 comme suit :

- Section investissement :
  - Chapitre 16 : + 71 000.00 euros de recettes
  - Chapitre 16 : + 41 168.50 euros de dépenses
- Section fonctionnement :
  - Chapitre 66 : + 861 euros de dépenses

### 3/ DEMISSION ADJOINTE TECHNIQUE TERRITORIALE

Le maire informe le conseil municipal de la démission de Mme Karine PREVOST à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

#### Délibération n° 2020-40

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE**, la création d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3.1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. (Adjoint technique territoriale)

### 4/ MESURE EXCEPTIONNELLE COVID 19 (SOUTIEN LOCATAIRE LOCAUX COMMERCIAUX BATIMENTS COMMUNAUX)

#### Délibération n° 2020-40

La société LA MIE DU BOULANGER, sise 5 rue Gratto à MONTIGNY LA RESLE n'a pu assurer son activité durant la période des deux mois de confinement.

Suite à l'allocution du Premier Ministre, le gérant a sollicité la municipalité pour bénéficier d'une exonération des loyers durant cette période.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

POUR : 5

CONTRE : 3

ABSENTIONS : 5

**DECIDE**, de suspendre les loyers pour une durée de deux mois soit la somme de 500 €.

Séance levée à 21 h 30

Le Maire  
Dominique TORCOL



# INFORMATIONS

## LA RENTREE DES CLASSES

La rentrée des classes aura lieu le **mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 8h50**

Mme HERMEY assurent **une permanence au centre de loisirs pour les inscriptions à la cantine et au centre de loisirs le jeudi 27 août le lundi 31 août de 14 h 00 à 18h00**

Pour les **titres de transport entre MONTIGNY et VILLENEUVE, le matin et le soir, s'adresser à la société VIVACITE Rue Faillot 89000 AUXERRE (0 890 707 046).**

**Le protocole sanitaire pour la rentrée 2020/2021 est consultable sur le site de la commune [www.mairie-montigny-la-resle-89.fr](http://www.mairie-montigny-la-resle-89.fr).**

Mme SARAIVA est la nouvelle **Directrice** de l'école de MONTIGNY.

**Ecole de MONTIGNY :**

TPS - PS - MS : enseignante : Mme BARRIAT

GS - CP - CE1 : enseignante : Mme SARAIVA

**Ecole de VILLENEUVE :**

CE2 - CM1 - CM2 : Directeur et enseignant : Mr CLAVIER + une nouvelle enseignante

La cantine scolaire sera ouverte à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**BONNE RENTREE A TOUTES ET A TOUS !!!**

**Durant la période estivale, des travaux et aménagements ont été effectués par les employés communaux et conseillers municipaux :**

Un habitant a fait don d'une cuve de 1000 litres permettant de pomper l'eau de l'étang en évitant d'utiliser l'eau du réseau pour les arrosages divers.

**A l'école :** les installations sanitaires ont été vérifiées, les salles réaménagées.

Une table à langer est mise en place (Don d'un habitant)

L'aire de jeux dans la cour est repeinte. Une sonnette est installée à l'entrée.

Une réparation sur la toiture du préau a été effectuée.

**A la cantine :** les sanitaires sont réaménagés : avec pose de cuvette et lavabo destinés aux enfants de très petite section.

**A l'aire de jeux :** un sapin mort a été abattu pour sécuriser l'accès à cette espace. Les fils de fer tenant le grillage ont été remplacés par des agrafes pour éviter toute blessure susceptible d'être occasionnée à un enfant.

**Au terrain de foot :** des réparations ont été effectuées sur la toiture pour mettre fin aux fuites dans le vestiaire.

..

## **RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES EN LIGNE SUR LE SITE DE LA MAIRIE OU CONSULTABLE EN MAIRIE AUX HEURES D'OUVERTURE**

Site de la commune : [www.mairie-montigny-la-resle-89.fr](http://www.mairie-montigny-la-resle-89.fr)  
(Comptes rendus de la Municipalité et du Conseil Communautaire)

Courriel : [mairie-montigny-la-resle-@wanadoo.fr](mailto:mairie-montigny-la-resle-@wanadoo.fr)

Tél : 03 86 41 82 21